

Droits et Devoirs du Franc-Maçon



Au nom de notre Très Saint Ordre :

Il nous a été facile de constater, lors de nos visites dans de nombreuses « **Respectable Loges** » et « **Commanderies** », que beaucoup de Maçons / Maçonnes ignorent presque tout sur : « **Leurs Droits et Leurs Devoirs** » en tant que de Franc-Maçons / Maçonnes

Ils / elles étaient fort embarrassés pour nous expliquer en quoi ils correspondent, et en quoi ils se réfèrent !

Aussi, nous avons désiré de vous faire parvenir, « **Très Respectables Frères / Sœurs** », « **Respectables Frères / Sœurs** », « **Frères / Sœurs Chevaliers** » et à vous tous nos « **Biens Aimés Frères et Sœurs** », nos réflexions « **Purement Personnelles** » sur « **Nos Droits et Nos Devoirs** » :

(Nous utiliserons au cours de notre travail que le terme de « Maçon » afin de ne pas surcharger notre texte en précisant : Maçon(s) / Maçonne(s)).

« Que nos Bien Aimées Sœurs acceptent nos excuses les plus Fraternelles »



Pour nous Franc-Maçon, les « **Devoirs** » se résument à « **Un** » et « **Un seul Devoir** » qui transcende la somme de nos « **Devoirs** » qui :

« **Se discerne dans la quête de la Vérité ;** »

« **S'exerce dans la Liberté ;** »

« **Trouve son Idéal dans l'allégeance à l'Ordre.** »

Les « **Devoirs** » se résument à un constat qui est inscrit dans la « **Constitution d'Anderson** » au 5ème Article sous le titre :

Conduite Chez Vous et dans votre Entourage :

« **Vous devez agir comme il convient à un homme sage et de bonnes mœurs.**

« **En particulier n'entretenez pas votre Famille, vos Amis et Voisins dans les Affaires de la Loge, etc.**

« **Mais soyez particulièrement soucieux de votre propre Honneur, et de celui de l'Ancienne Fraternité.**

« **Ménagez aussi votre Santé en ne restant pas trop tard ensemble ou trop longtemps dehors, après les Heures de réunion de la Loge.**

« **En évitant les excès de « Chair ou de Boisson », afin que vos Familles ne souffrent ni désaffection, ni dommage, et que vous-même ne perdiez pas votre capacité de travail ».**

Quels sont-ils ?

Mystère !

Sommes nous pas dans un système soumis à la « **Morale** » et à la « **Légalité** » ayant comme pilier l'« **l'Humanisme** » ?

Le « **Législateur** » s'impose comme son « **Garant** », tel un « **Carcan** », et au fil des temps il s'est substitué à l'engagement volontaire des citoyens pour définir de façon toujours plus précise et restrictive le cadre d'évolution de l'être humain tout en énumérant paradoxalement de plus en plus de « **Droits** ».

Chaque individu est soumis à des règles générales imposées à tous résultant de cas « **Particuliers** » ou de la pression « **Groupusculaires** ».

Pour un Franc-Maçon le pluriel « **Droits et Devoirs** » n'est pas de mise.

Ce pluriel n'annonce qu'une ouverture sur tous les cas spécifiques visant à protéger de multiples catégories sans oublier personne !

Nous n'évoquerons ici que le « **Droit** » et le « **Devoir** » érigés en principes.

Le point de vue du « **Législateur** » ou celui des « **Juristes** » ne nous concerne pas !

Car, selon la façon de l'aborder, ce peut être « **tout et son contraire** ».

L'appréciation varie toujours selon que l'on « **Profite** » ou « **Pâtisse** » d'un système n'ayant pas grand-chose à voir avec le « **Droit** » ou le « **Devoir** » de « **l'Homme Initié (Franc-Maçon)** ».

Pour le **Franc-Maçon**, « **le Devoir est Un** », il transcende la somme de tous les « **Devoirs** » qui, en relation avec notre « **Centre Intérieur, notre Cœur, nos Valeurs** », qui induisent notre seul « **Devoir** ».

Le **Franc-Maçon** a pour but, parmi tant d'autres, de retrouver son « **Épanouissement son Éclosion** ».

Il doit accepter sans les subir tous les Devoirs implicitement inclus dans la « **Règle** ».

La contrainte imposée par la « **Règle à Neufs Points** » qui dit être utilisée comme sa règle de vie.

POUR MÉMOIRE :

(Pour Ceux qu'ils les Auraient Oubliées!)

A.:L.:G.:D.:G.:A.:D.:L.:U.:

Prologue.

 *« O TOI qui viens d'être initié aux leçons de la sagesse !*

Fils de la vertu et de l'amitié !

Prête à nos accents une oreille attentive, et que ton âme s'ouvre aux préceptes mâles de la vérité !

Nous t'enseignerons le chemin qui mène à la vie heureuse ; nous t'apprendrons à plaire à ton Auteur et à développer, avec énergie et succès, tous les moyens que la Providence te confia pour te rendre utile aux hommes et goûter les charmes de la bienfaisance.

Article I

DEVOIRS ENVERS DIEU ET LA RELIGION



« TON premier hommage appartient à la divinité.

Adore l'Être plein de majesté qui créa l'univers par un acte de sa volonté, qui le conserve par un effet de son action continue, qui remplit ton cœur, mais que ton esprit borné ne peut concevoir, ni définir.

*Plains le triste délire de celui qui ferme ses yeux à la lumière et se promène dans les ténèbres épaisses du hasard : « **Que ton cœur, attendri et reconnaissant des bienfaits paternels de ton Dieu, rejette avec mépris ces vains sophismes, qui prouvent la dégradation de l'esprit humain lorsqu'il s'éloigne de sa source** ».*

Élève souvent ton âme au-dessus des êtres matériels qui t'entourent et jette un regard plein de désir dans les régions supérieures, qui sont ton héritage et ta vraie patrie.

Fais à ce dieu le sacrifice de ta volonté et de tes désirs, rends-toi digne de ses influences vivifiantes, remplis les lois qu'il voulut que tu accomplisses comme homme dans ta carrière terrestre.

Plaire à ton Dieu, voilà ton bonheur; être réuni à jamais à Lui, voilà toute ton ambition, la boussole de tes actions.



« MAIS comment oserais-tu soutenir ses regards, être fragile !

Qui transgresse à chaque instant ses lois et offense sa sainteté, si sa bonté paternelle ne t'eût ménagé un Réparateur infini ?

Abandonné aux égarements de ta raison, où trouverais-tu la certitude d'un avenir consolant ?

Livré à la justice de ton Dieu, où serait ton refuge ?

Rends donc grâce à ton Rédempteur.

Prosterne-toi devant le Verbe incarné et bénis la Providence qui te fit naître parmi les chrétiens.

Professe en tous lieux la divine Religion de Christ et ne rougis jamais de lui appartenir.

L'Évangile est la base de nos obligations.

Si tu n'y croyais pas, tu cesserais d'être Maçon.

Annonce dans toutes les actions une piété éclairée et active, sans hypocrisie, sans fanatisme.

Le Christianisme ne se borne pas à des vérités de spéculation : « pratique tous les Devoirs moraux qu'il enseigne et tu seras heureux ; tes contemporains te béniront et tu paraîtras sans trouble devant le trône de l'Éternel ».



« SURTOUT, pénètre-toi de ce principe de charité et d'amour, base de cette sainte religion : « Plains l'erreur sans la haïr et sans la persécuter ; laisse à Dieu seul le soin de juger, et contente-toi d'aimer et de tolérer ».



«MAÇONS !

Enfants d'un même Dieu, réunis par une croyance commune entre notre divin Sauveur, que ce lien d'amour nous unisse étroitement et fasse disparaître tout préjugé contraire à notre concorde fraternelle.

Article II
IMMORTALITÉ DE L'ÂME

 « *HOMME !*

Roi du monde !

Chef-d'œuvre de la création lorsque Dieu l'anima de son souffle !

Médite ta sublime destination.

Tout ce qui végète autour de toi et n'a qu'une vie animale, périt avec le temps et est soumis à ton empire.

Ton âme immortelle, seule, émanée du sein de la Divinité, survit aux choses matérielles et ne périra point.

Voilà ton vrai titre de noblesse ; sens vivement ton bonheur, mais sans orgueil.

Il perdit ta race et te replongerait dans l'abîme.

Être dégradé !

Malgré ta grandeur primitive et relative, qu'es-tu devant l'Éternel ?

Adore-le dans la poussière et sépare avec soin ce principe céleste et indestructible des alliages étrangers.

Cultive ton âme immortelle et perfectible, et rends la susceptible d'être réunie à la source pure du bien, lorsqu'elle sera dégagée des vapeurs grossières de la matière.

C'est ainsi que tu seras libre au milieu des fers, heureux au sein même du malheur, inébranlable au plus fort des orages et que tu mourras sans frayeur.

 « *MAÇON !*

Si jamais tu pouvais douter de la nature immortelle de ton âme et de ta haute destination, l'initiation serait sans fruit pour toi.

Tu cesserais d'être le fils adoptif de la sagesse et tu serais confondu dans la foule des êtres matériels et profanes qui tâtonnent dans les ténèbres.

Article III

DEVOIRS ENVERS LE SOUVERAIN ET LA PATRIE



« L'ÊTRE suprême confia d'une manière plus positive ses pouvoirs sur la terre au Souverain.

Respecte et chéris son autorité légitime sur le coin de la terre que tu habites.

Ton premier hommage appartient à Dieu, le second à la Patrie.



« L'HOMME errant dans les bois, sans culture et fuyant ses semblables, serait peu propre à remplir les vues de la Providence, et à saisir toute la masse du bonheur qui lui est réservée.

Son être s'agrandit au milieu de ses semblables.

Son esprit se fortifie par le choc des opinions.

Mais une fois réuni en société, il aurait à combattre sans cesse l'intérêt personnel et les passions désordonnées, et l'innocence bientôt succomberait sous sa force ou sous la ruse.

Il fallut donc des lois pour le guider et des chefs pour les maintenir.



« HOMME sensible !

Tu révères tes parents.

Honore de même les Pères de l'État et prie pour leur conservation, ils sont les représentants de la Divinité sur cette terre, s'ils s'égarent, ils en répondront au Juge des Rois.

Mais ton propre sentiment peut te tromper et ne jamais te dispenser d'obéir.

Si tu manquais à ce Devoir sacré, si ton cœur ne tressaillait plus au doux nom de Patrie et de ton Souverain, le Maçon te repousserait de son sein comme réfractaire à l'Ordre public, comme indigne de participer aux avantages d'une association qui mérite la confiance et l'estime des gouvernements, puisqu'un de ses principaux mobiles est le patriotisme et que, jalouse de former les meilleurs citoyens, elle exige que ses enfants remplissent, avec le plus de distinction et par les motifs les plus épurés, tous les Devoirs de leur état civil.

Le guerrier le plus courageux, le juge le plus intègre, le maître le plus doux, le serviteur le plus fidèle, le père le plus tendre, l'époux le plus constant, le fils le plus soumis doit être le Maçon, puisque les obligations ordinaires et communes du citoyen ont été sanctifiées et renforcées par les vœux libres et volontaires du Maçon et qu'en les négligeant il joindrait à la faiblesse l'hypocrisie et le parjure.

Article IV

DEVOIRS ENVERS L'HUMANITE EN GÉNÉRAL



« MAIS si le cercle patriotique qui t'ouvre une carrière si féconde et si satisfaisante ne remplit pas encore toute ton activité.

Si ton cœur sensible veut franchir les bornes des empires et embraser avec ce feu électrique de l'humanité tous les hommes, toutes les nations.

Si, remontant à la source commune, tu te plais à chérir tendrement tous ceux qui ont les mêmes organes, le même besoin d'aimer, le même désir d'être utile et une âme immortelle comme toi, viens alors dans nos temples offrir tes hommages à la sainte humanité.

L'univers est la patrie du Maçon et rien de ce qui regarde l'homme ne lui est étranger.



« VOIS avec respect cet édifice majestueux, destiné à resserrer les liens trop relâchés de la morale.

Chéris une association générale d'âmes vertueuses, capables de s'exalter, répandue dans tous les pays, où la raison et les lumières ont pénétré, réunie sous la bannière sainte de l'humanité, régie par des lois simples et uniformes.

Sens enfin le but sublime de notre saint Ordre.

Consacre ton activité et toute ta vie à la bienfaisance

Ennoblis, épure et fortifie cette généreuse résolution en travaillant sans relâche à ta perfection, te réunissant plus intimement à la Divinité.

Article V
BIENFAISANCE

 *« CRÉE à l'image de Dieu qui a daigné se communiquer aux hommes et répandre sur eux le bonheur.*

Rapproche-toi de ce modèle infini par une volonté constante de verser sans cesse sur les autres hommes toute la masse de bonheur qui est en ton pouvoir.

Tout ce que l'esprit peut concevoir de bien est le patrimoine du Maçon.

 *« VOIS la misère impuissante de l'enfance, elle réclame ton appui.*

Considère l'inexpérience funeste de la jeunesse, elle sollicite tes conseils.

Mets ta félicité à la préserver des erreurs et des séductions qui la menacent.

Excite en elle les étincelles du feu sacré du génie, aide-la à les développer pour le bonheur du monde.

 *« TOUT être qui souffre ou gémit a des droits sacrés sur toi.*

Garde-toi de les méconnaître, n'attends point que le cri perçant de la misère te sollicite.

Préviens et rassure l'infortuné timide.

N'empoisonne pas, par l'ostentation de tes dons, les sources d'eau vive où le malheureux doit se désaltérer.

Ne cherche pas la récompense de ta bienfaisance dans les vains applaudissements de la multitude.

Le Maçon la trouve dans le suffrage tranquille de sa conscience et dans le sourire fortifiant de la Divinité, sous les yeux de laquelle il est sans cesse placé.



« SI la Providence libérale t'a accordé quelque superflu, garde-toi d'en faire un usage frivole et criminel.

Elle voulut que, par un mouvement libre et spontané de ton âme généreuse, tu rendisses moins sensible la distribution inégale des biens, qui entraine dans ses plans; jouis de cette belle prérogative.

Que jamais l'avarice, la plus sordide des passions, n'avilisse ton caractère, et que ton cœur se soulève aux calculs froids et arides qu'elle suggère.

Si jamais il venait à se dessécher à son souffle triste et intéressé, fuis nos ateliers de charité.

Ils seraient sans attrait pour toi et nous ne pourrions plus reconnaître en toi l'ancienne image de la Divinité.



« QUE ta bienfaisance soit éclairée par la Religion, la Sagesse et la Prudence.

Ton cœur voudrait embrasser les besoins de l'humanité, mais ton esprit doit choisir les plus pressants et les plus importants Instruits, Conseille, Protège, Donne, Soulage tour à tour.

Ne crois jamais avoir assez fait et ne te repose de tes œuvres que pour montrer une nouvelle énergie.

*En te livrant ainsi aux élans de cette passion sublime, une source intarissable de jouissances s'apprête pour toi : « **Tu auras sur cette terre l'avant-goût de la félicité céleste, ton âme s'agrandira et tous les instants de ta vie seront remplis** ».*



*« **LORSQU'ENFIN** tu sens les bornes de ta nature finie, et que ne pouvant suffire seul au bien que tu voudrais faire, ton âme s'attriste, viens dans nos temples.*

Vois le faisceau sacré de bienfaits qui nous unit et concourant efficacement, selon toutes tes facultés, aux plans et aux établissements utiles que l'association Maçonnique te présente et qu'elle réalise, félicite-toi d'être citoyen de ce meilleur monde.

Goûte les doux fruits de nos forces combinées et concentrées sur un même objet.

Alors tes ressources se multiplieront, tu aideras à faire mille heureux au lieu d'un et tes vœux seront couronnés.

Article VI

AUTRES DEVOIRS MORAUX ENVERS LES HOMMES



« AIME ton prochain autant que toi-même et ne lui fais jamais ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit.

Sers-toi du don sublime de la parole, signe extérieur de ta domination sur la nature, pour aller au-devant des besoins d'autrui et pour exciter dans tous les cœurs le feu sacré de la vertu.

Sois affable et officieux, édifie par ton exemple.

Partage la félicité d'autrui sans jalousie.

Ne permets jamais à l'envie de s'élever un instant dans ton sein, elle troublerait la source pure de ton bonheur et ton âme serait en proie à la plus triste des furies.



« PARDONNE à ton ennemi.

Ne t'en venge que par tes bienfaits.

Ce sacrifice généreux, dont nous devons le sublime précepte à la religion, te procurera les plaisirs les plus purs et les plus délicieux.

Tu redeviendras l'image de la Divinité qui pardonne avec une bonté céleste les offenses de l'homme, et le comble de grâces malgré son ingratitude.

Rappelle-toi donc toujours que c'est là le triomphe le plus beau, que la raison puisse obtenir sur l'instinct, et que le Maçon oublie les injures, mais jamais les bienfaits.

Article VII

PERFECTION MORALE DE SOI-MÊME.

 « EN te dévouant ainsi au bien d'autrui, n'oublie point ta propre perfection et ne néglige pas de satisfaire les besoins de ton âme immortelle.

Descends souvent dans ton cœur, pour en sonder les replis les plus cachés.

La connaissance de soi-même est le grand pivot des préceptes Maçonniques.

Ton âme est la pierre brute qu'il faut dégrossir.

Offre à la Divinité l'hommage de tes affections réglées, de tes passions vaincues.

 « QUE des mœurs chastes et sévères soient tes compagnes inséparables et te rendent respectable aux yeux des profanes.

Que ton âme soit pure, droite, vraie et humble.

L'orgueil est l'ennemi le plus dangereux de l'homme, il l'entretient dans une confiance illusoire de ses forces.

Ne considère point le terme où tu es venu, il ralentirait ta course.

Fixe le but où tu dois arriver.

La courte durée de ton passage te laisse à peine l'espoir d'y atteindre:

« Ôte à ton amour-propre l'aliment dangereux de la comparaison avec ceux qui sont derrière toi.

« Sens plutôt l'aiguillon d'une émulation vertueuse, en voyant des modèles plus accomplis devant toi ».

 « QUE jamais ta bouche n'altère les pensées secrètes de ton cœur, qu'elle en soit toujours l'organe vrai et fidèle.

Un Maçon qui se dépouillerait de la candeur pour prendre le masque de l'hypocrisie et de l'artifice, serait indigne d'habiter avec nous et, semant la méfiance et la discorde dans nos paisibles temples, il en deviendrait bientôt l'horreur et le fléau.



« QUE l'idée sublime de la toute présence de Dieu te fortifie, te soutienne.

Renouvelle chaque matin le vœu de devenir meilleur.

Veille et prie.

Et lorsque sur le soir ton cœur satisfait te rappelle une bonne action ou quelque victoire remportée sur toi-même, alors seulement repose tranquillement dans le sein de la Providence et reprends de nouvelles forces.



« ÉTUDIE enfin le sens des hiéroglyphes et des emblèmes que l'Ordre te présente.

La Nature même voile la plupart de ses secrets.

Elle veut être observée, comparée et surprise souvent dans ses effets.

De toutes les sciences dont le vaste champ présente les résultats les plus heureux à l'industrie de l'homme et à l'avantage de la société, celle qui t'enseignera les rapports entre Dieu, l'univers et toi, comblera les désirs de ton âme céleste et t'apprendra à mieux remplir tes Devoirs.

Article VIII

DEVOIRS ENVERS LES FRÈRES.



« *DANS la foule immense des êtres dont cet univers est peuplé, tu as choisi, par un vœu libre, les Maçons pour tes frères.*

N'oublie donc jamais que tout Maçon, de quelque communion chrétienne, pays ou condition qu'il soit, en te présentant sa main droite, symbole de la franchise fraternelle, a des droits sacrés sur ton assistance et sur ton amitié.

Fidèle au vœu de la nature, qui fut l'égalité, le Maçon rétablit dans ses temples les droits originaires de la famille humaine.

Il ne sacrifie jamais aux préjugés populaires et le niveau sacré assimile ici tous les états.

Respecte dans la société civile les distances établies ou tolérées par la Providence souvent l'orgueil les imagine.

Il y en aurait à les fonder et à vouloir les méconnaître.

Mais garde-toi, surtout, d'établir parmi nous des distinctions factices que nous désavouons.

Laisse tes dignités et tes décorations profanes à la porte et n'entre qu'avec l'escorte de tes vertus.

Quel que soit ton rang dans le monde, cède le pas dans nos Loges au plus vertueux, au plus éclairé.



« *NE rougis jamais en public d'un homme obscur, mais honnête que dans nos asiles tu embrassas comme frère quelques instants auparavant.*

L'Ordre rougirait de toi à son tour et te renverrai, avec ton orgueil, pour l'étaler sur les théâtres profanes du monde.

SI ton frère est en danger, vole à son secours et ne crains pas d'exposer pour lui ta vie.

S'il est dans le besoin, verse sur lui tes trésors et réjouis-toi d'en pouvoir faire un emploi aussi satisfaisant.

Tu as juré d'exercer la bienfaisance envers les hommes en général, tu la dois de préférence à ton frère qui gémit.

S'il est dans l'erreur et qu'il s'égaré, viens à lui avec les lumières du sentiment, de la raison, de la persuasion.

Ramène à la vertu des êtres qui chancellent, et relève ceux qui sont tombés.



« SI ton cœur ulcéré par des offenses vraies ou imaginaires nourrissait quelque inimitié secrète contre un de tes frères, dissipe à l'instant le nuage qui s'élève.

Appelle à ton secours quelque arbitre désintéressé.

Réclame sa médiation fraternelle.

Mais ne passe jamais le seuil du temple avant d'avoir déposé tout sentiment de haine et de vengeance.

Tu invoquerais en vain le nom de l'Éternel, pour qu'il daignât habiter dans nos temples, s'ils ne sont purifiés par les vertus des frères et sanctifiés par leur concorde.

Article IX

DEVOIRS ENVERS L'ORDRE



« LORSQU'ENFIN tu fus admis à la participation des avantages qui résultent de l'Association Maçonnique, tu lui abandonnas, en échange tacitement, une partie de ta liberté naturelle.

Accomplis donc strictement les obligations morales qu'elle t'impose, conforme-toi à ses sages règlements et respecte ceux que la confiance publique a désignés pour être les gardiens des lois et les interprètes du vœu général.

Ta volonté dans l'Ordre est soumise à celle de la loi et des supérieurs.

Tu serais un mauvais frère si tu méconnaissais jamais cette subordination nécessaire dans toute société et la nôtre serait forcée de t'exclure de son sein.



« IL est surtout une loi dont tu as promis, à la face des cieux, la scrupuleuse observance.

C'est celle du secret, le plus inviolable, sur nos Rituels, Cérémonies, Signes et la forme de notre association.

Garde-toi de croire que cet engagement est moins sacré que les serments que tu juras dans la société civile.

Tu fus libre en le prononçant, mais tu ne l'es plus de rompre le secret qui te lie.

*L'Éternel, que tu invoquas comme témoin, l'a ratifié : « **crains les peines attachées au parjure** »*

Tu n'échapperais jamais au supplice de ton cœur et tu perdrais l'estime et la confiance d'une société nombreuse, qui aurait droit de te déclarer sans foi et sans honneur.

CONCLUSION



« SI les leçons que l'Ordre t'adresse, pour te faciliter le chemin de la vérité et du bonheur, se gravent profondément dans ton âme docile et ouverte aux impressions de la vertu.

Si les maximes salutaires, qui marqueront pour ainsi dire chaque pas que tu feras dans la carrière Maçonnique, deviennent tes propres principes et la règle invariable de tes actions.

Ô mon frère, quelle sera notre joie !

Tu accompliras ta sublime destinée, tu recouvreras cette ressemblance divine qui fut le partage de l'homme dans son état d'innocence, qui est le but du christianisme et dont l'Initiation Maçonnique fait son objet principal.

*Tu redeviendras la créature chérie du Ciel : « ses **bénédictions fécondes s'arrêteront sur toi** ».*

Et méritant le titre glorieux de Maçon, toujours libre, heureux et constant, tu marcheras sur cette terre l'égal des Rois, le Bienfaiteur des Hommes et un modèle pour tes Frères / Sœurs.



Ainsi, l'énumération des « **Devoirs** » deviendront un outil d'accès à une pensée différente, à la faible perception de ce que l'on appelle : « **la Vérité du Verbe Originel** » qui est exempt de toute altération de langage.

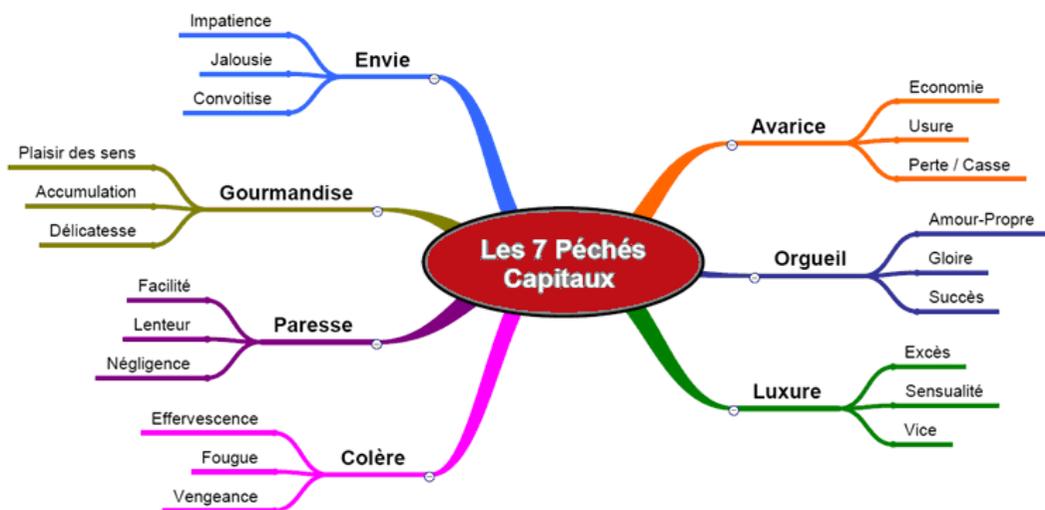
Les constructeurs du Moyen Âge étaient avant tout des « **Croyants** » assumant un « **Devoir** » austère et sacré envers « **Dieu** », c'était l'époque de la « **Maçonnerie Opérative** ».

Le « **Franc-Droits** » et « **Devoirs** » dans la « **Maçonnerie** (dite moderne), **Spéculative** », a introduit les « **Devoirs Laïques** » et d'une « **Morale Élémentaire** ».

Il s'agissait de remonter à une époque où « **Aucune Loi, Aucune Règle n'était écrite** » et où l'homme commençait à percevoir la notion de « **Devoirs** », sans avoir besoin d'en analyser le sens profond.

Notion : « **Élémentaire** » à partir de laquelle « **Faire son Devoir** » était indépendant de l'idée même de « **Connaître son Devoir** ».

Au cours des siècles sont apparus le « **Devoir** » du « **Croyant** » puis celui du « **Citoyen** », ce dernier malheureusement occulté par l'écran des Sept Péchés Capitaux brandis comme exigences.



Le Compagnon, homme de métier, devait n'aimer que « **Dieu et la Sainte Église** ».

La Franc-Maçonnerie Écossaise a progressivement induit la croyance en un principe créateur, quel qu'il soit pour chacun, avec, en conséquence :

« **La recherche de l'inaccessible Vérité,**

« **Le respect de la Tolérance,**

« **La possibilité d'accès pour tous ceux qui manifestent Sincérité, Honnêteté, Ouverture et Disponibilité,**

« **À la condition extrême, que la liberté de chacun soit respectée en évitant toute polémique que discussions religieuses ou politiques pourraient entraîner ».**

Le Franc-Maçon est ainsi invité, dès le début de son travail, à répondre à trois questions :

« **1- donner un sens à la recherche**

« **2- la mise en pratique du Devoir, manifestation d'une force intérieure qui amène**

« **3- se dépasser et qui doit arracher à la dimension humaine pour faire entrevoir ce que devrait être l'Esprit ».**

Le Maçon Initié devra montrer son véritable désir lors de sa réception.

Il Lui a été sera demandé de bien vouloir accepter d'être :

Cherchant.

« *Il sera nécessaire, que vous vous cherchiez pour « entreprendre » ».*

Persévérant.

« *Il vous faudra percevrez, si vous voulez vous « construire » ».*

Souffrant.

« *Il vous faudra enfin souffrir, si vous voulez atteindre la « sagesse » ».*

Le sens profond du Devoir de l'Initié (Franc-Maçon) tient en quelques mots:

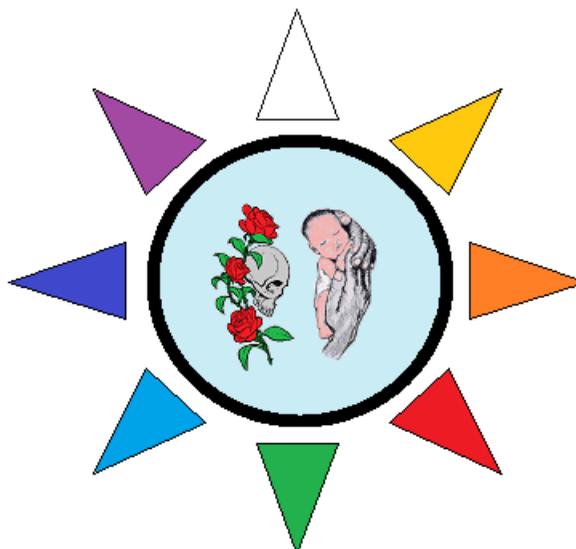
« **Il s'agit de respecter la vie et de comprendre la mort ! »**

La confiance en la vie doit permettre d'affronter la « **Peur** » de la « **Mort** », que cela nous concerne ou concerne les autres, confiance réalisant l'impermanence des choses et permettant de retrouver le goût des réalités quotidiennes.

La peur de la mort relève d'une émotion qui doit devenir positive et stimulante afin de nous forcer à ne pas gaspiller un temps de vie compté et à nous donner la force d'accomplir ce qui vit en nous.

L'Alchimie de la Vie et l'Alchimie de la Mort

La leçon à tirer de ce parcours inéluctable, est la transformation de notre vie subie (Naissance) en une vie choisie (Mort), voie de libération, source d'un bonheur durable.



Nous avons beaucoup de difficultés à distinguer, à définir les limites entre « **le Bien et le Mal** » entre, « **la Vie et la Mort** », ce qui pourrait cependant nous amener à un juste équilibre, ramener à la raison, à l'analyse personnelle et au seul sens moral de nos actions.

« **Je fais ce que je sens être Bien !** »

« **Mais je ne suis pas Dieu !** »

Le Franc-Maçon, comprend très rapidement que cela équivaldrait à se retrouver face à « **ses Mensonges** », à « **ses Intérêts** », livré à « **une Conscience plus ou moins Pure** », et il ne pourrait que se laisser aller à se contenter de lui-même, à « **satisfaire son Égéó** .

Le sens initiatique du « **Devoir** » que nous devons accomplir passe par la quête de la « **Vérité Originelle** ».

Nous sommes plongés dans un monde « **Amoral** » où la raison perd une partie de son sens, où le « **Bien** » et le « **Mal** » évalués sur les plateaux d'une balance ne sont plus estimés au poids mais laissés à la seule appréciation de notre conscience.



Notre conscience, si nous sommes sur le chemin, n'a plus besoin d'étudier un cas comme le ferait un avocat à la recherche de justifications et d'excuses à tout prix.

Sans :

« **Longue analyse** »,

« **Sans tergiversation** »,

« **Sans faux-semblants** »,

La conscience de l'Initié (Franc-Maçon) lui souffle immédiatement la vérité.

Ce n'est certes pas la « **Vérité Révélée** », ce n'est qu'une vérité qui vient du fond de soi, une vérité qui confine à l'évidence, celle qui pousse à se surpasser pour tenter d'accéder au « **Verbe** » au du prologue de « **l'Évangile de Saint Jean** », justification de la « **Vie** » :

« Au commencement était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu, et le Verbe était Dieu.

« Il était au commencement auprès de Dieu.

« C'est par lui que tout est venu à l'existence, et rien de ce qui s'est fait ne s'est fait sans lui.

« En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes ».

Il ne s'agit pas de l'intime conviction d'un Juré tirant une conclusion sensitive de l'étalement des faits mais bien d'un sentiment profond exempt de tout rapport avec une quelconque réalité.

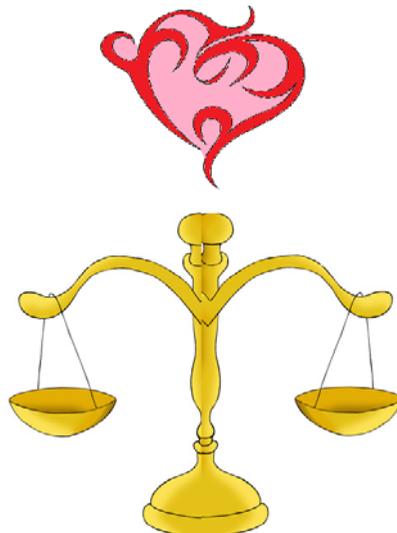
Le « **Devoir** » est, sans besoin d'autre justification que d'être lui-même, il est impératif et n'est comparable qu'à un « **Tu dois** » catégorique !

Tous les Devoirs dûment répertoriés restent centrés sur nous-mêmes, ils relèvent de notre égo.

Le Devoir, notre Devoir, relève du cosmos, du logos vers lesquels on tend.

Il est nécessaire que toute notre intuition, toute notre volonté, aient en point de mire le principe car notre Devoir est un chemin à découvrir vers le tout, vers l'absolu.

Le « **Bien** » et le « **Mal** » évalués sur les plateaux d'une balance ne sont plus estimés au poids mais laissés à la seule appréciation de notre esprit.



Du bienfait d'appartenir à un Ordre Manifesté, de la bonne volonté est une formule valable dans le monde profane, avec un sens moral.

Dans le parcours « **Initiatique** » il faut laisser la place à la Volonté.

Notre Devoir est la nécessité d'accomplir nos actions par respect envers la « **Loi Universelle** », les lois édictées pour les hommes n'étant que des versets de nos initiateurs.

L'homme Initié (Franc-Maçon) possède la capacité de dépasser son « **Égoïsme d'Intérêt** » qui n'amène qu'à des satisfactions sensibles,

Il est dans un domaine où le « **Devoir** » impose des « **Règles** ».

Il est dans le domaine d'un Ordre d'où tout sentiment d'intérêt dicté par la prudence ou de sensibilité dictée par son « **Égo** » sont exclus.

Il doit accepter une allégeance à une Règle.

Un Ordre dans la vie civile n'est pas une association de défense d'intérêts, il est un article de la Loi.

L'appartenance obligatoire à un Ordre professionnel délivre une autorisation de passer, une autorisation d'exercer avec ses Règles, ses Devoirs et ses conditions.

L'Ordre, pour les Francs-Maçons, résulte, à l'évidence, d'un article de « **La Loi Universelle** » dont une partie seulement pourrait avoir été révélée à « **Moïse** » pour codifier les rapports entre les hommes.

L'essentiel de « **la Loi Universelle est « non écrit » et a pourtant aussi ses règles, ses Devoirs et ses conditions** ».

Pour exercer notre métier de Franc-Maçon nous devons souscrire à notre Ordre et l'accepter « **tel qu'il est** », adopter son idéal et devenir son défenseur.

L'appartenance à un « **Ordre** », dans les deux cas, n'est pas « **l'expression d'une Soumission ou d'une quelconque Privation de Liberté** ».

« **L'Ordre** » est un garant vis-à-vis des autres et voudrait tirer vers le haut ceux qui le composent, ceux qui mettent l'accomplissement du Devoir au dessus de tout.

Cette appartenance procède d'une décision individuelle qui ne prend personne au dépourvu, les « **Règles** » en sont définies et connues à l'avance.

Il est très facile de « **Vivre** » et « **Mourir** », peut-être même de « **s'Épanouir** » sans appartenir jamais à aucun « **Ordre** », sans même savoir de quoi il s'agit, les références profanes seront alors morales.

En ce qui concerne l'Initié (Franc-Maçon) c'est dans le respect, dans cette allégeance consentie, dans la défense des Règles et des membres qui font partie de cet Ordre que l'on peut s'épanouir, que l'on peut se réaliser.

Toutes les Règles se retrouvent dans le respect rigoureux des Rites Écossais où Autres dûment reconnus par leurs pratiques ancestrales.

Les grands Initiés (Francs-Maçons) qui ont laissé leur nom dans l'histoire se sont instruits avant de devenir des exemples.

Ils ont répondu aux exigences de l'Ordre universel, ils sont les incarnations d'une œuvre collective dont leurs disciples ont été les témoins.

Le Franc-Maçon bénéficie d'un Ordre constitué qui permet d'enrichir le groupe dont il fait partie, de bénéficier du travail en commun permettant d'accéder à une « **Initiation Féconde** » pour tous ceux qui travaillent et persistent sur le chemin.

« Le Devoir demande souvent Souffrance, Sacrifice et Persévérance ».

Il faut faire les liaisons indispensables.

Comprendre ce que pourrait être ce « **Sacrifice** », associer directement au « **Devoir** » et à la « **Vertu** », dissocier la « **Peur** » et le « **Désespoir** », et savoir les « **Sacrifier** » ?

Cette part de nous s'oppose-t-elle à la loi universelle que nous sommes amenés à découvrir peu à peu ?

Loi universelle d'où toute Peur et Espoir sont exclus et qui pourtant n'engendre pas de Désespoir ?

Il s'agit d'un appel, d'une exhortation pour accéder à une transmutation, une transcendance peu à peu accessible.

Cet accès à la transcendance passe par la générosité engendrée par la somme de tous les petits Devoirs identifiés qui amènent, seuls, à la conception du Devoir.

Devoir et Liberté Nous sommes destinés à vivre en pleine autonomie, libres de tout esclavage dont le pire serait de rester esclave de soi-même.

Le Devoir est :

- « **Lié à la personne et non à l'individu ;**
- « **Aux valeurs et non aux besoins ;**
- « **À la raison et non à la sensiblerie ;**
- « **Il est lié à l'amoralité et non à la légalité ;**
- « **Enfin à la rectitude et non à l'habileté »**

Le Devoir de l'Initié (Franc-Maçon) relève de la métaphysique, de la spiritualité.

Il commence là où tous les savoirs établis s'achèvent.

Pour la plupart la métaphysique n'est qu'irrationnelle et reste à un niveau d'ésotérisme occulte pratiqué par de « **Gentils Illuminés** », qu'ils soient Thérapeutes ou Francs-Maçons.

En réalité la question du « **Pourquoi ?** » est posée.

Dans un monde de « **Scientifique** » ;

Dans le domaine des « **Sciences de la Matière** »,

Depuis la conservation puis l'allumage du « **Feu** » ne se pose que la question.

« **Comment ?** ».

La solution est souvent trouvée, d'une manière purement matérielle.

L'Initié (Franc-Maçon) se pose, lui, la seule question du sens de la vie et de la création.

Percevoir la métaphysique, parvenir à la spiritualité, nécessite un effort, une échelle à gravir vers un niveau supérieur à la réalité matérielle !

Un Papyrus provenant d'une page du Livre des morts de Hunefer représentent la pesée des cœurs,

« Le respect de tous les Devoirs au cours de notre Vie peut permettre de redresser l'Homme Primordial qui est en nous ».

Cette mise en conformité, ce recentrage, cette conjonction trouveront alors leur réalisation en dégageant une sorte d'éblouissement intime amenant à vivre en harmonie dans notre monde, à être en conformité avec notre « **Devoir d'Être** ».

Devenir « **un « Homme ou une Femme** » est un travail contre nature, contre notre nature animale.

Cette nature est bien sûr notre source, mais son aboutissement reste la mise en évidence de notre véritable nature humaine, enjeu de l'initiation.

C'est un virage important dans la compréhension d'un « **Ordre Initiatique** » et de notre place dans la vie.

Le Devoir, sur ce chemin, est une disponibilité vers « **l'Être** », son expression.

Nous ne pouvons renier notre origine, source de Vie, et le Devoir nous oblige à agir en harmonie avec elle.

On ne peut opposer « **le Devoir au Bonheur ou à la Joie** », comme il en est dans des enseignements Religieux pervertis notamment par la notion du « **Péché Originel** ».

Pour beaucoup de Francs-Maçons le péché originel, qui traduit la dégénérescence de l'Être, n'est que pure invention à visées oppressives car culpabilisantes.

L'enfant qui viens de naitre, est innocent, il ne sait pas qu'il est « **L'un, Le Premier** ».

Il exprime une conscience entièrement vouée au sentiment, une conscience qui aime, instinct divin.

« **L'enfant n'a pas à assumer le « Péché » de ceux qui l'ont précédé** ».

Il est pur et sans tâche.

Il deviendra ce qu'il se fera et pourra alors répondre de ses actes.

La morale le condamne au nom d'on ne sait quoi,

L'amoralité que nous prônons le magnifie, le sanctifie.

L'amour défini, recommandé, « **Éros** », est bien éloigné de l'Amour tel que nous le concevons et qui fait perdre au Devoir tout ce qu'il pourrait avoir d'humiliant.

Cet amour rend le Devoir spontané et procure la joie simple du don, du bonheur de donner.

Bonne ou mauvaise conscience ?



L'amoralité n'a rien à voir avec la conscience morale, la bonne ou la mauvaise conscience.

La première excuse, rassure et raisonne, la seconde donne tort, accuse et culpabilise.

La conscience du Franc-Maçon comporte non seulement la notion d'« **Amour** » mais aussi celle de la « **Compassion** », expression d'un Amour délivré de tout calcul.

L'Amour se suffit à lui-même et justifie le Devoir sans porter atteinte à la sensibilité de celui qui l'accomplit.

Il ne s'agit pas là d'une impulsion portant à un attachement irréfléchi, bien au contraire l'intelligence y tient une part essentielle alliée à la raison, toutes deux guident afin de maîtriser un « **Égo** » dont les motivations ne produiront jamais de grands sentiments.

La raison ne fait pas tout, elle ne se satisfait que de ce qu'elle comprend, aussi bien aux mécanismes qu'elle démonte qu'aux mobiles qu'elle dissèque.

Elle ne peut traduire qu'une pression morale, alors que c'est au « **Cœur** », à l'intelligence du cœur, de fournir une aspiration à la perfection, véritable appel à la conscience de la personne.

L'éthique est alors primordiale car elle est une émanation du principe qui est en nous.

Elle ne fait pas seulement distinguer le bien et le mal afin de paraître sans reproche au regard des autres, mais elle suscite l'effort indispensable pour grandir et changer.

Elle est une partie intégrante de la mutation qui s'opère dans le Franc-Maçon, elle fait tendre à une pureté, un bien, un amour et « **Un Don de Soi Absolu** ».

Il s'agit de s'accomplir dans la transformation de notre existence humaine, d'effectuer la conversion intérieure de la volonté et de réunir enfin « **Devoir et Conscience** ».

L' « **Éthique** » est une force impérative dont la voix de la conscience est la seule expression.

La « **Conscience** » ne trompe jamais, elle est le vrai guide de l'homme, elle est à l'âme ce que l'instinct est au corps.

« **Justice, Équité, Liberté et Vérité** ».

La Déclaration des Droits de l'Homme était destinée à combler les lacunes subsistant d'un ancien régime dans lequel les conditions de chaque personne variaient selon qu'elle était « **Puissante** » ou « **Misérable** ».

POUR MÉMOIRE :

(Pour Ceux qu'ils les Auraient Oubliées!)

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs.

Afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés.

Afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1er.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme.

Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3.

Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation.

Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits.

Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 5.

La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6.

La Loi est l'expression de la volonté générale.

Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation.

Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites.

Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Art. 8.

La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Art. 12.

La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14.

Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15.

La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Art. 16.

Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17.

La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.



Tous les droits possibles et imaginables y sont énumérés, complétés tous les jours, chacun revendiquant les siens.

Elle n'est qu'un reflet adapté aux citoyens qu'il fallait intégrer dans un monde de « **Liberté, d'Égalité et de Fraternité** ».

Le droit de l'Initié (Franc-Maçon) s'appuie sur le sentiment de « **justice** » et d' « **équité** » sans rapport avec la justice des hommes.

Même si les différents droits restent sous-jacents, il ne s'agit pas de rendre la justice mais de prendre conscience de ce qui est juste sans jamais intervenir dans une décision concernant les autres.

L'équité exige un ajustement de la légalité.

La conscience en est le seul juge, elle est l'expression d'une justice naturelle résultant des droits de chacun.

L'Initié (Franc-Maçon) doit aimer la Justice, marcher dans ses voies et la servir, il se situe au dessus d'une Droit et Devoir de l'Initié (Franc-Maçon) Justice souvent inéquitable en raison de sa généralité.

Il doit prendre des décisions justes et avoir des actions justes en modulant la légalité selon les nécessités.

Définir ou parler longtemps du droit nous est impossible.

Il faudrait soit énoncer tous les Droits, énumération interminable et indigeste, soit répondre que « **le Droit, c'est le Droit** », et tout serait dit!

Le droit de l'Initié (Franc-Maçon) résulte de tous les Devoirs.

Il provient du Devoir, entité absolue qui renferme en elle-même la notion de « **Droit** », la notion de « **Droiture** ».

Aucun « **Droit** » ne devrait exister si tous les « **Devoirs** » n'étaient pas accomplis, ce que « **la société et les citoyens malheureusement ignorent** ».

Le « **Devoir** » affirme la responsabilité de la personne, justifie sa place auprès des autres, sa participation à la vie en commun et donne un sens à son existence.

Le respect du « **Devoir** » et du « **Droit** » est une voie d'accès à la liberté vers une lueur de vérité sur le chemin de la découverte du « **Verbe** ».

Le Rite Écossais n'est pas, bien sûr, la seule voie de l'initiation.

Il en existe bien d'autres, même au travers de religions bien comprises et délivrées de toute contrainte ou asservissement.

Nul ne peut douter que certains puissent y parvenir.

Toutefois, du creuset accessible à tous pourvu qu'ils soient sincères, constitué par des Francs-Maçons, des Grandes Loges, peut se dégager une alchimie amenant individuellement à un niveau de conscience suffisant pour exprimer que leurs « **Droit et Devoir d'Initié** » (Franc-Maçon) émanent d'un sentiment intime et non écrit de ce que devraient être la justice, l'éthique et l'équité.

Les sociétés actuelles n'affichent que des « **Droits** » et passent souvent sous silence les « **Devoirs** » que tous membres de ces sociétés sont tenus « **impérativement de respecter** » s'ils souhaitent bénéficier de leurs « **Droits** » !

